



# CGOS

## **Une attaque sans précédent sur l'action sociale :**

# **Fin de la prestation Maladie et de la prestation Retraite**

**Les conditions de travail déplorables et les bas salaires des hospitaliers ne suffisaient pas au gouvernement Macron, c'est maintenant aux pans les plus importants de l'action sociale qu'il s'en prend !**

Déjà en 2019, demandé par un syndicat réformiste et soutenu par les directeurs, le transfert de la prestation Petite Enfance des régions vers le niveau national via le CESU va entraîner une chute faramineuse des montants servis, CESU dont beaucoup de parents ne pourront même pas se servir.

**Aujourd'hui, Le Ministère veut supprimer des prestations majeures du CGOS sous couvert d'illégalité selon le rapport de la Cour des Comptes.**

- ➔ Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, suppression pure et simple de la prestation départ à la Retraite (actuellement 48 € par année de service).
- ➔ Le Ministère se donne de un à trois ans pour supprimer la prestation Maladie du CGOS et la remplacer par une hypothétique prévoyance gérée très certainement par les requins de l'assurance, mesures qui, de toutes les manières, seront défavorables aux hospitaliers en maladie déjà victimes des mauvaises conditions de travail à l'Hôpital.



Toutes ces mesures font suite aux mauvais coups portés en 2017, déjà combattus par la CGT tels que la suppression de la prestation mariage, prestation adoption, baisse de la prestation décès, etc.

Les oeuvres sociales sont l'argent des agent-e-s, c'est à eux de décider avec leur organisation syndicale

représentative de faire les choix. Les prestations du CGOS ne doivent pas être une variable d'ajustement budgétaire pour répondre aux réductions budgétaires du financement de la santé.

**La CGT combattra ces mesures inacceptables, seule la mobilisation des salarié.e.s pourra faire reculer le gouvernement Macron.**

**Lors de l'assemblée générale du CGOS en juin, la CGT défendra ces prestations et à cette occasion chacun.e devra se positionner pour le maintien des droits des agents.**



**Bulletin de contact et de syndicalisation**  
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....

Syndicat CGT du CHPM

15 Rue de Kersaint Gilly

29600 Morlaix

02 98 62 61 60 (poste 7323) / 06 58 96 23 19

cgt@ch-morlaix.fr